

Le Lac Noir et le Lac de la Beunaz



Une randonnée proposée par Netra

À la rencontre de deux lacs d'origine glaciaire, le Lac Noir niché dans son écrin de verdure, et le Lac de la Beunaz qui est aussi un site de loisirs fréquenté l'été. Cette randonnée emprunte des chemins en forêt ou entre les prés ainsi que des petites routes très peu passantes. Elle offre de superbes panoramas, au Nord sur le Lac Léman et au Sud sur les sommets avoisinants.



Durée :	3h50	Difficulté :	Moyenne
Distance :	11.86km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	185m	Moyen de locomotion :	A pied
Dénivelé négatif :	188m	Régions :	Alpes, Chablais
Point haut :	970m	Commune :	Saint-Paul-en-Chablais (74500)
Point bas :	796m		

Description

Départ du parking de la mairie de Saint-Paul-en-Chablais.

Balisage Bleu + Jaune (voir les informations pratiques)

(D/A) Tournant le dos à l'église, partir à l'Est, suivre la rue en direction du Lac Noir par Praubert et laisser l'école à main gauche. Au rond-point après le bâtiment "Blonay", obliquer à gauche dans la Route des Allobroges en direction de Thollon. À la hauteur du stade de foot, virer à gauche vers Copsy et Les Crêtes. Descendre sur une petite route qui oblique bientôt à droite et sinue entre les maisons. Franchir un ruisseau puis un torrent, demeurer sur la route qui vire à droite à une croix.

(1) Au lieu-dit Les Crêtes, prendre un chemin à droite, laisser une ferme à main gauche et virer à gauche avec le chemin (n°494 sur la droite). Cheminer Est-Nord-Est et à plat entre les prés, avec une vue dégagée sur le Léman à gauche. Plus loin le chemin devient bordé d'arbres et, à l'approche d'une maison, effectuer un gauche-droite pour la contourner. Déboucher sur une route, la suivre à droite sur quelques mètres et, juste après la maison, s'engager à droite dans un chemin qui part Sud-Sud-Est entre des clôtures et des haies. À une fourche (croix), obliquer à droite et déboucher sur une route.

(2) Traverser la route et suivre le Chemin du Champ des Grives en direction de Praubert et du Lac Noir. La petite route monte d'abord doucement puis la pente s'accroît très nettement. En haut de la côte, continuer à peu près à plat en ignorant les départs sur les côtés (maisons).

(3) Au croisement en T (oratoire), emprunter la route à droite sur quelques mètres et, juste avant un petit bâtiment côté gauche, prendre à gauche le chemin en direction de La Beunaz. Monter doucement entre les prés avec, en face, une vue sur la Pointe de Pelluaz, la Tête des Fieux et le Mont Baron (de gauche à droite). Ignorer un départ vers un pré sur la gauche et monter en sous-bois. Aux maisons à la sortie du bois, prolonger en face sur une piste gravillonnée.

(4) Au croisement en T, prendre à droite la petite route vers le Lac Noir. Au croisement suivant, tourner à gauche. Juste avant un panneau de limitation de vitesse à 30km/h, virer à droite dans un chemin caillouteux et longer à main gauche la clôture du site de loisirs du Lac de la Beunaz. Entrer en sous-bois et passer sous une passerelle de parcours "acrobranche". À la fourche qui se présente immédiatement, obliquer à droite et descendre

Points de passages

D/A Saint-Paul-en-Chablais - Parking de la mairie

N 46.37921° / E 6.629071° - alt. 820m - km 0

- 1 Les Crêtes - Vue sur le - Lac Léman**
N 46.383436° / E 6.638448° - alt. 802m - km 1.13
- 2 Les Bossons**
N 46.382089° / E 6.651323° - alt. 841m - km 2.58
- 3 Praubert**
N 46.376464° / E 6.649456° - alt. 890m - km 3.24
- 4 Chez Gaillet**
N 46.371563° / E 6.653511° - alt. 940m - km 3.94
- 5 - Lac Noir (Chablais)**
N 46.36667° / E 6.653533° - alt. 960m - km 4.66
- 6 Route de la Chapelle**
N 46.365093° / E 6.654176° - alt. 969m - km 5.07
- 7 Le Champ du Bois**
N 46.36413° / E 6.644907° - alt. 952m - km 5.84
- 8 Chez Bochet**
N 46.358726° / E 6.63435° - alt. 913m - km 6.95
- 9 Vers la Grange**
N 46.360085° / E 6.628519° - alt. 920m - km 7.44
- 10 Croisement en T en forêt**
N 46.364826° / E 6.63435° - alt. 901m - km 8.19
- 11 Chez Bouchex**
N 46.370631° / E 6.636195° - alt. 888m - km 9.27
- 12 Chez Bandaz**
N 46.377319° / E 6.621073° - alt. 837m - km 11

D/A Saint-Paul-en-Chablais - Parking de la mairie

N 46.379202° / E 6.629055° - alt. 820m - km 11.86

légèrement. Au croisement suivant, tourner à gauche et trouver rapidement sur la droite un accès au Lac Noir (panneaux d'information sur la faune).

Continuer sur le chemin ou bien longer le lac à main droite jusqu'à sa pointe Sud-Est (panneaux d'information sur la lac).

(5) A la pointe du lac, continuer à l'Est en direction de Saint-Paul par Chez Bouchex. Déboucher sur la rive Sud du Lac de la Beunaz (les installations de loisir sont bien visibles en face). Tourner à droite et demeurer au plus près du lac à main gauche (le tracé mauve sur le fond de carte IGN au 1/25000 est inexact ici). Après quelques dizaines de mètres, virer à gauche pour emprunter une passerelle de bois (roselière sur la droite) et aboutir à la queue du Lac de La Beunaz (panneaux d'information). Virer alors à droite (Sud), toujours en direction de Saint-Paul par Chez Bouchex. Remonter en sous-bois et déboucher sur une route.

(6) Suivre la route sur quelques mètres à droite et la traverser à la hauteur d'un croisement (prudence, cette route est passante). Continuer à droite en longeant la route vers un garage. À la hauteur du garage, quitter la route et emprunter à gauche le Chemin du Champ des Bois. Demeurer sur cette très petite route goudronnée en ignorant les départs sur les côtés et descendre légèrement en sous-bois. Au sortir du bois, le goudron laisse la place à un large chemin gravillonné avec un vaste pré à main gauche.

(7) Au croisement juste après avoir longé une maison sur la gauche, virer à gauche vers Chez Bouchex. Faire quelques brefs virages en descente puis virer à droite pour demeurer à plat en lisière de bois à main droite (sur la gauche en arrière, vue sur la Dent d'Oche). Entrer dans le bois, ignorer les départs de chemin sur les côtés et déboucher en bordure de pré. Au croisement suivant, ignorer la flèche Jaune sur un poteau électrique invitant à tourner à gauche pour continuer tout droit (Sud-Ouest) comme l'invite un poteau-balise, et laisser la maison du n°412 à main gauche. Demeurer sur la petite route jusqu'à l'oratoire de Chez Bochet.

(8) A l'oratoire, obliquer à droite en direction de Saint-Paul et Chez Bouchex, et monter légèrement sur une petite route. Aux dernières maisons, ignorer le Chemin de Rebet sur la gauche puis aboutir à un carrefour au lieu-dit Vers la Grange.

(9) Quitter alors la route et s'engager à droite dans un chemin qui demeure en lisière de bois à main gauche et de pré à main droite (ignorer le chemin qui part tout de suite à gauche dans le bois). Au bout du pré, entrer dans le bois. Monter en pente douce, avec une orientation Nord-Est, et ignorer de vagues traces sur les côtés. Après une brève et légère descente, à un croisement, continuer en face dans un chemin creux et descendre plus franchement en sinuant sous les épicéas.

(10) A un croisement en T avec un chemin plus large, tourner à gauche. A la fourche qui suit, obliquer à droite et franchir à gué un ruisseau (pierres plates côté droit en cas de haut niveau d'eau). Cheminer en lisière de bois à main gauche puis entre les prés. Aux maisons, ignorer un départ sur la droite et continuer tout droit (Nord-Est) sur une petite route. Au croisement en T suivant, tourner à gauche et, à la fourche qui se présente immédiatement, prendre à gauche en descente.

(11) Au croisement, continuer en face. Au croisement en T suivant (oratoire à Saint-François de Salles sur la gauche), tourner à droite. Ignorer les départs sur les côtés, virer à gauche avec la route entre les n°s 252 et 251, longer un ruisseau à main gauche et aboutir à une route perpendiculaire (croix). Traverser la route et continuer en face dans un bon chemin entre les prés qui part à l'Ouest (à droite le clocher de l'église de Saint-Paul émerge au-dessus des prés) puis s'oriente au Sud. Le chemin laisse place à une petite route qui oblique à gauche et qui descend.

(12) Au croisement en T, tourner à droite. Quand une route vient de la gauche, prolonger en obliquant à droite. A la fourche qui se présente immédiatement (panneau "La Cheneau"), prendre à gauche. Descendre et ignorer un départ sur la droite. Au Stop, traverser la route (prudence) et prendre en face le Chemin de la Grotte vers Château-Vieux. En bas de la descente, ignorer une petite route qui part à gauche en forte pente (panneau "20%"), franchir un ruisseau, noter une grotte artificielle à gauche, ignorer la route qui part à gauche et remonter vers l'église bien en vue. Contourner l'église par la droite et retrouver le parking de départ **(D/A)**.

Informations pratiques

Chaussures de randonnée nécessaires. Les chemins en forêt et certains chemins entre les prés peuvent être boueux par temps humide ou à la fonte des neiges.

Plusieurs commerces d'alimentation à Saint-Paul-en-Chablais **(D/A)**.

Balisage et signalétique :

- Le balisage Bleu (à ne pas confondre avec les plaquettes de plastique bleu posées sur bon nombre de poteaux téléphoniques) est plus visible dans le sens contraire du sens choisi pour cette randonnée, notamment en ce qui concerne les flèches annonciatrices de changement de direction.

- Les balises Jaunes sont rares et vieilles, en de nombreux endroits elles ont été remplacées par des balises Bleues. En revanche,

de nombreux poteaux-balises avec flèches Jaunes sont présents tout au long du parcours et apportent une aide précieuse.

- En complément du balisage, des panneaux sont présents à tous les carrefours importants et indiquent les directions et les temps de marche estimés.

Une carte au 1/25000 demeure toujours utile (au minimum celle qui accompagne la présente description).

Randonnée effectuée par l'auteur le 25 avril 2016, en partie dans la neige.

A proximité

En cours de randonnée :

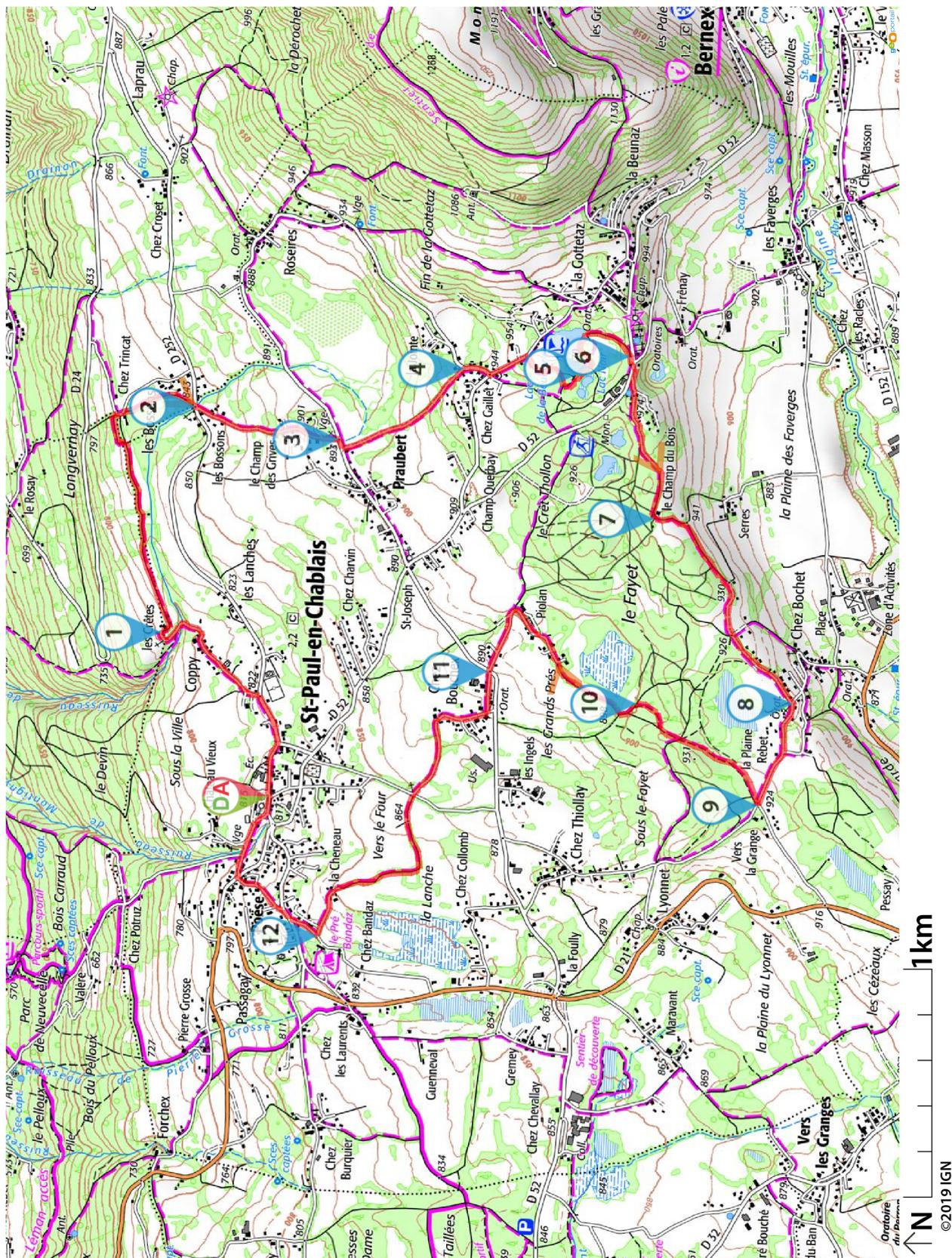
- Le Lac Noir, lieu propice à une halte ou à un pique-nique.
- Superbes points de vue sur le Lac Léman, la côte Suisse et les Monts du Jura, notamment entre (D/A) et (1).
- Points de vue sur les sommets avoisinants : Mémises, Dent d'Oche, Pointe de Pelluz, Mont Baron, Mont Billat, etc.
- Plusieurs oratoires

Hors itinéraire, en (6), la Chapelle de la Beunaz peut être atteinte en une centaine de mètres en longeant la route à gauche (prudence, cette route est passante).

Le Lac de la Beunaz (prononcer Beune) est un site de loisirs payant ouvert en été (entrée sous le "P" de Parking sur la carte).

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-le-lac-noir-et-le-lac-de-la-beunaz/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

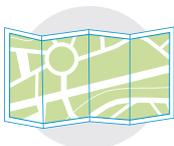
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



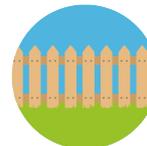
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.